

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



→ résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2021, À 19 HEURES, AU 300 RUE BRUNET, À MONT-SAINT-HILAIRE.

Étaient présents :

Monsieur Normand Angers, président et conseiller de McMasterville
Madame Louise Allie, 1^{re} vice-présidente et conseillère de Belœil
Monsieur Jean-Pierre Brault, 2^e vice-président et conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park
Monsieur Sylvain Houle, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Frédéric Lavoie, conseiller de McMasterville
Monsieur Pierre Verret, conseiller de Belœil

Était absent :

Monsieur Mario Borduas, conseiller d'Otterburn Park

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.A.E.V.R.
Monsieur Benoit Aubertin, directeur technique de la R.A.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2021
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Permanence de l'employé #414CSEM
7. Campagne de caractérisation (ÉTÉ 2021)
8. Constatation à titre de revenu d'une pénalité prévue au contrat 2013-Biométhanisation-03
9. Prévisions budgétaires pour l'année 2022
10. Triennal 2022-2024
11. Mandat d'un vérificateur pour l'année financière 2021
12. Remplacement d'une pompe de 125 hp du poste de pompage rive-est — octroi de contrat
13. États des résultats techniques - mai, juin et juillet 2021
14. Divers
15. Interventions de l'assistance
16. Clôture de la séance



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 2 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

21-32

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Verret
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

21-33

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2021 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 21-021 07-06-21 Lettre de MADAME VICKY LEBLOND, ingénieur et directrice des inventaires et gestion des hydrocarbures, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC), nous rappelant que nous devons produire la déclaration 2020 relative au Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère.
- 21-022 18-06-21 Avis de non-conformité de MONSIEUR JEAN-YVES BENOIT, directeur général de la réglementation carbone et des données d'émission, MELLCC, pour un manquement de transmettre au ministre, au plus tard le 1^{er} juin, la déclaration d'émissions atmosphériques.
- 21-023 05-07-21 Courriel de MADAME STÉPHANIE DAVIDOVSKY, directrice de projet - environnement, WSP GLOBAL INC., nous faisant parvenir une étude de caractérisation des eaux usées pour une usine de Beloeil qui indique un dépassement de DCO.
- 21-024 07-07-21 Lettre de MONSIEUR ROBERT ARBOUR, CPA auditeur, CA, MPA INC., nous confirmant le montant des honoraires professionnels pour l'audit 2021 seront de 4 500 \$ avant les taxes applicables.
- 21-025 08-07-21 Courriel de MADAME ÉVELYNE ROCHETTE (pour Robert Deschamps, expert en sinistre), DESCHAMPS, LABRECQUE ET ASSOCIÉS INC., nous transmettant les tableaux détaillés et un sommaire des pertes relatifs à la réclamation pour l'incendie du 27 juillet 2018.
- 21-026 09-07-21 Courriel de MONSIEUR FRANÇOIS NOËL, président, FILTRUM CONSTRUCTION, faisant suite à notre correspondance concernant la pénalité pour retard et nous avisant qu'ils sont consternés par notre approche et contraints à impliquer leurs conseillers juridiques.
- 21-027 14-07-21 Lettre de MONSIEUR NEIL BEAUDETTE, directeur de comptes, BANQUE NATIONALE DU CANADA, définissant la gratuité pour plusieurs opérations ou services bancaires et précisant les intérêts versés sur les soldes créditeurs dans l'entente de tarification échéant en mai 2023.
- 21-028 20-07-21 Lettre de MADAME JOSÉE LELIÈVRE, archiviste, MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant son rapport de gestion documentaire pour le mandat 2021 et ses recommandations pour 2022.

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



résolution
ou annotation

21-029 06-08-21 Courriel de MADAME MONIQUE CHARBONNEAU, courtière en assurance de dommages, CHAPDELAINE, faisant suite à une demande concernant l'extension de garantie pour les installations de biométhanisation et de la nécessité d'une inspection par une firme spécialisée dans le domaine au préalable.

21-34

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Houle

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 21-05, du chèque numéro 1003 au chèque numéro 1018 et du déboursé numéro 202100290 au déboursé numéro 202100421 pour un montant total de 1 321 312,96 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

21-35

POINT 6. PERMANENCE DE L'EMPLOYÉ #414CSEM

ATTENDU QUE l'employé #414CSEM à titre d'opérateur à l'essai le 20 janvier 2021 avec un début d'emploi le 21 janvier 2021;

ATTENDU QUE la période de probation était de 6 mois avant d'établir la permanence;

ATTENDU QUE ladite période de probation est venue à échéance le 21 juillet 2021;

ATTENDU QUE l'évaluation, en vue d'établir la permanence de l'employé #414CSEM, a été réalisée par le directeur technique le 20 août 2021;

ATTENDU QUE le directeur technique et l'administrateur recommandent aux membres du conseil d'accorder la permanence de l'employé #414CSEM;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU D'accorder la permanence de l'employé #414CSEM à titre d'opérateur.

QUE ladite permanence soit et est effective comme indiqué dans le rapport de l'administrateur du 1^{er} septembre 2021.

ADOPTÉE

POINT 7. CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION (ÉTÉ 2021)

Le conseil d'administration prend acte du rapport du directeur technique concernant les résultats de la dernière campagne de caractérisation réalisée du 19 au 23 août 2021. Les résultats de la répartition des débits sont les suivants :

Municipalités	Débit mesuré (m ³ /jour)	Répartition (%)
McMasterville	2 037	9,73
Belœil	8 821	42,14
Otterburn Park	4 500	21,50
Mont-Saint-Hilaire	5 576	26,63
Total	20 934	100,00 %



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

21-36

POINT 8. CONSTATATION À TITRE DE REVENU D'UNE PÉNALITÉ PRÉVUE AU CONTRAT 2013-BIOMÉTHANISATION-03

ATTENDU QUE l'avancement des travaux et la mise en route des équipements de biométhanisation sont beaucoup plus longs que prévu au contrat;

ATTENDU QUE ces délais occasionnent des pertes de bénéfices pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement ainsi que des frais supplémentaires d'intérêts temporaires lesquels compromettent les résultats financiers de l'exercice 2021 ainsi que ceux projetés pour l'an 2022;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec Filtrum inc. prévoit une clause de pénalité pour tous retards dans la mise en service et l'exploitation des ouvrages de biométhanisation;

ATTENDU QU'au 16 juin 2021, l'ingénieur responsable du dossier de la firme EXP avait déjà évalué une pénalité applicable de plus de 835 000 \$ et que cette pénalité augmente pour chaque jour ouvrable subséquent jusqu'à ce que les ouvrages soient acceptés provisoirement;

ATTENDU QU'à ce jour, les travaux ne sont toujours pas complètement acceptés provisoirement;

ATTENDU QU'à ce jour, la Régie a déjà constaté un montant de 75 000 \$ pour l'année 2019, et ne prévoit aucun montant pour 2021;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU QUE ce conseil constate à titre de revenu d'une pénalité à partir des sommes retenues au contrat 2013-biométhanisation-03 payables à Filtrum inc. une somme de 75 000 \$ pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE

21-37

POINT 9. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2022 ont été préparées par l'administrateur et par le directeur technique;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Verret
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Brault

ET RÉSOLU D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 062 700 \$, des dépenses d'immobilisations de 437 600 \$, pour des dépenses totales de 3 500 300 \$;

QUE le budget d'exploitation soit réparti selon les débits moyens mesurés aux 4 dernières campagnes de mesure de débits;

QUE le budget d'immobilisation soit réparti selon les pourcentages établis à l'entente intermunicipale concernant les coûts d'immobilisation.

ADOPTÉE

21-38

POINT 10. TRIENNAL 2022-2024

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la Régie pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2022-2024 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2022-2024 prévoyant des dépenses d'immobilisations de 375 000 \$ pour l'an 2022, de 100 000 \$ pour l'an 2023 et 50 000 \$ pour l'an 2024.

ADOPTÉE

21-39

POINT 11. MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

ATTENDU QUE le mandat d'un an avec la firme MPA représenté par monsieur Robert Arbour s'est terminé avec la vérification de l'année 2020;

ATTENDU QUE la firme MPA a déposé une offre de service pour la vérification du prochain exercice financier, soit l'année 2021;

ATTENDU QUE le coût pour la vérification de l'an 2020 était de 4 375 \$;

ATTENDU QUE la proposition reçue et annexée à la présente pour l'année 2021 est de 4 500 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU de retenir les services de la firme MBBA représentée par monsieur Robert Arbour, à titre de vérificateur pour la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, à raison d'un coût forfaitaire de 4 500 \$ pour l'exercice financier 2021, taxes en sus.

ADOPTÉE

21-40

POINT 12. REMPLACEMENT D'UNE POMPE DE 125 HP DU POSTE DE POMPAGE RIVE-EST — OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU LE bris soudain d'une pompe de 125 hp au poste de pompage principal rive-est;

ATTENDU QUE le remplacement de cette pompe est prioritaire pour assurer le pompage des eaux usées des villes de Otterburn Park et Mont-Saint-Hilaire et le respect des normes de débordement des eaux usées;

ATTENDU QUE la soumission reçue de Pompex inc. pour le remplacement de cette pompe, au montant de 93 206,78 \$, a été soumise pour approbation à la mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et a été acceptée;

ATTENDU QU'il est possible selon l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes d'octroyer un contrat à un fournisseur unique pour un équipement en urgence;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Verret

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la soumission de Pompex inc. au montant de 93 206,78 \$ taxes incluses pour la fourniture, et l'installation d'une pompe de 125 hp;

QUE cette dépense est payable à même les revenus provenant de la MMQ;

QUE le président et l'administrateur soient et sont autorisés à signer tout acte ou document relatif au contrat.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

POINT 13. ÉTAT DES RÉSULTATS TECHNIQUES – MAI, JUIN ET JUILLET 2021

Le conseil d'administration prend acte du tableau des résultats techniques pour les mois de mai, juin et juillet 2021. Tous les résultats, pour ces mois, sont conformes aux normes de rejets.

POINT 14. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 15. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

21-41

POINT 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Houle

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 22 minutes.

Jacques Drouin, ing.
Secrétaire-trésorier

Normand Angers
Président